

Procès verbal du Conseil d'Ecole du Jeudi 8 novembre 2018

Présents :

Enseignants : Mmes BARSACQ, BEAUMANOIR, BOULAY, CHABALLIER, GOUJON, HELLO, LEGRAND-CHAMART (directrice), MICHEL, MONJAL, NYAMBI, et POUBANNE ; MM CHARRIER, CHAMART, FOURNIE et LOUIS.

Parents : Mmes HEMOND, RZEPECKI, PICQUIER, DOS SANTOS. MM DA SILVA, BORDET, OSQUIGUIL et BARDIN.

Mairie : M.CHANTELOUP, Maire ; M. BOUVIER, Maire adjoint aux affaires scolaires

DDEN : Mme TAVARES

Excusés: M. SEWERYN, Inspecteur de l'Education Nationale ; Mmes LHERIAU CLARTE et DEBEILLEX, M. GARZENNE, parents d'élèves.

Absents : Mme DAVID et M. RODRIDE, enseignants

Secrétaires de séance : Mmes HEMOND et POUBANNE

1. Règlement intérieur

► Le règlement intérieur de l'école est modifié comme suit :

- dans I « fréquentation et obligations scolaires » ajout de « attention : le périscolaire est doté d'un règlement spécifique ».
- dans IV « Sécurité et vie à l'école » (sortie d'un enfant), ajout de la mention « Celui-ci devra signer une décharge de responsabilité au moment de venir chercher l'enfant. »

► Le règlement, ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

2. Présentation des classes : effectifs/répartition pédagogique

► L'école a perdu une classe pour cette rentrée 2018. 247 élèves sont actuellement accueillis, mais 3 nouveaux élèves arrivent dans les prochains jours, portant le nombre à 250. Pour comparaison, à cette même époque l'an dernier, l'école comptabilisait 256 élèves. Les élèves sont répartis sur 9 classes ordinaires au lieu de 10 les années précédentes.

► Mmes BAPTISTE, BOULANGER, MATHIAS, SAULNIER et SIMON ont quitté l'école, ainsi que Mmes CHOQUET et GAY pour le RASED.

Elles sont remplacées par Mmes CHABALLIER, GOUJON, HELLO et M. CHARRIER (classes) et Mmes BOULAY et MICHEL (RASED)

► La répartition est la suivante :

- 1 CP à 26 élèves + une inclusion ☞ Mme MONJAL
- 1 CP/CE1 à 23 élèves (bientôt 24) 12 /12 + une inclusion ☞ Mme BEAUMANOIR
- 1 CE1 à 27 (bientôt 28) + 2 inclusions ☞ Mme CHABALLIER
- 1 CE1/CE2 à 27 (6/21) + une inclusion ☞ Mme BARSACQ
- 1 CE2 à 30 + 3 inclusions ☞ Mmes HELLO/ LEGRAND
- 2 CM1 à 25 + une inclusion dans chaque classe ☞ Mme NYMBI/DAVID et GOUJON
- 1 CM2 à 26 + une inclusion ☞ M. CHAMART
- 1 CM2 à 27 + une inclusion ☞ Mme POUBANNE
- 1 ULIS à 12 ☞ M. CHARRIER

► L'équipe déplore cette situation de classes très chargées, et le fait de devoir accueillir des élèves en situation de handicap dans de mauvaises conditions. Tous les élèves d'ULIS bénéficient d'une inclusion en musique, et une grande partie d'entre eux ont un projet spécifique d'inclusion construit avec l'aide du

RASED. Ces élèves, comme les élèves en difficulté, ont besoin d'attentions particulières qu'il est difficile de dispenser compte tenu du nombre d'élèves.

L'an prochain 53 CM2 quitteront l'école pour le collège, seulement 41 GS arriveront sur le CP, soit une perte de 12 élèves.

► M. BOUVIER intervient pour dire que la situation ne devrait pas s'améliorer dans les prochaines années compte tenu de la population vieillissante de Bléré.

3. Présentation du RASED

► Madame MICHEL, psychologue scolaire, présente rapidement les missions pour lesquelles elle intervient : répondre aux demandes des parents qui estiment que leur enfant a un besoin particulier à un moment donné de sa scolarité, accompagner les familles dans des problèmes d'ordre relationnel, réaliser des bilans psychologiques en vue d'une orientation, travailler avec la MDPH...

► M. LOUIS intervient pour présenter le travail des enseignants spécialisés dans la difficulté scolaire: ils ont une vision plus globale des enfants que les enseignants car ils les suivent sur plusieurs années, et sont à même de voir leur évolution, constater leurs progrès. Ainsi ils font le lien d'une classe à l'autre. Ils participent aux équipes éducatives, apportant un éclairage différent que celui de l'enseignant. Ils travaillent les compétences transversales avec les élèves, c'est-à-dire tout ce qui va permettre d'être mieux élève : mieux raisonner, mieux comprendre, aiguiller la réflexion, renforcer l'estime de soi...

4. AESH/ SESSAD

► D'autres adultes que les enseignants interviennent auprès des certains élèves : les AESH (aide aux élèves en situation de handicap). Elles sont au nombre de 4 : Mmes DORAD et FERRAND accompagnent chacune deux élèves (pour 2 x 10heures), Mme LABOUYERIE accompagne un élève pour 10 heures ici (et un dans une autre école pour 10 heures également) et Mme RAIWET accompagne les élèves de l'ULIS 20 heures par semaine.

► Parallèlement, certains élèves bénéficient des aides d'un SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile). Ces aides se font sur le lieu de vie de l'enfant : chez lui/ à l'école/ , ou bien au SESSAD : en ce cas, les élèves s'y rendent en taxi. Ces aides sont dispensées par des éducateurs, des orthophonistes, des psychologues, des psychomotriciens... 6 élèves de l'école sont concernés par l'intervention des spécialistes de deux SESSAD différents : le SESSAD « les Châteaux » d'Amboise, et le SESSAD « l'Althéa » spécialisé dans les troubles autistiques.

► Les professionnels du SESSAD « les Althéas » sont venus faire une présentation de ce qu'est l'autisme auprès des élèves et des enseignants de l'école, de manière à accueillir au mieux un élève autiste. Cette information a été très appréciée, elle a pour l'instant concerné six classes, une autre journée d'intervention est prévue le 23 novembre prochain.

5. Intervenants extérieurs

► Comme l'an passé, les classes de cycle 3 bénéficieront d'une intervention en Hand-ball à raison d'une heure par semaine pendant une période de 7 semaines, avec Antoine SAVE. L'école remercie vivement la mairie qui finance les interventions en hand-ball.

► Tous les élèves de l'école bénéficient d'une demi-heure de musique par semaine, assurée par Caroline DELAGE. L'école remercie vivement la mairie et l'APE qui financent ces interventions.

► Les CM1 bénéficieront d'une intervention gratuite (sur 3 séances) en tennis, assurée par M. BESANÇON.

6. Bilan du projet d'école

► Le projet d'école 2014- 2017 a fait l'objet d'un bilan. Il était construit autour de trois axes fixés par le DASEN :

- favoriser la réussite de tous les élèves
- travailler en équipe pour assurer la continuité des apprentissages de la maternelle au collège
- créer un climat scolaire favorable aux apprentissages et à l'épanouissement des élèves

Ces axes sont déclinés en objectifs, eux-mêmes scindés en actions. Toutes les actions ont concerné plusieurs enseignants de l'école.

► Certaines actions, très satisfaisantes, seront reconduites :

- réaliser des albums en vue d'améliorer les compétences en maîtrise de la langue
- liaison GS/CP
- liaison CM2/6^{ème}
- diagnostiquer et aider les élèves en grande difficulté avec l'aide du RASED
- semaine équilibre
- sensibiliser les élèves au respect de l'environnement au travers d'actions spécifiques

► Parallèlement au projet d'école, l'école met en place depuis l'arrivée du LSU (livret scolaire unique) les parcours éducatifs . Ils sont au nombre de trois : le parcours culturel et artistique/ le parcours citoyen/ le parcours santé. Les actions réalisées dans le cadre de ces parcours sont inscrites sur le LSU. Les enseignants sont amenés à se concerter pour s'assurer que durant les cinq ans d'école élémentaire, chaque élève aura bénéficié de tous les enseignements prévus dans le cadre de ces parcours. Ils ont par exemple fait le choix d'envoyer à l'opéra (dans le cadre du parcours artistique, partie « art du son et culture musicale ») les élèves de CE1, et ce chaque année. Ainsi tous les élèves de l'école ont l'occasion, à un moment donné de leur scolarité, d'être confronté à une expérience nouvelle.

Une grille mémoire des parcours pour l'année 2017-2018 retrace l'ensemble des actions réalisées par chaque classe.

► Le nouveau projet d'école est à rédiger cette année, pour une mise en place à la rentrée prochaine. Il est prévu pour les 4 années à venir. Les grands axes n'ont pas encore été donnés. Néanmoins, la mise en place des parcours s'inscrira dans ce nouveau projet.

► M. BORDET exprime son étonnement sur cette notion de projet, qui semble s'apparenter aux projets exigés dans le privé, avec des objectifs à atteindre. Il se questionne sur le fait que l'école soit gérée comme une entreprise. Mme LEGRAND dit que les projets d'école existent depuis les années 90, mais ne font pas souvent l'objet d'un retour auprès des parents qui en ignorent alors l'existence. Ils sont un document de travail pour les équipes, afin de donner de la cohérence aux apprentissages.

7. Sorties et projets de classes/classes de découverte

► Les CP de Mme MONJAL et les CE2 de Mme BARSACQ sont allés à Tours visiter le château, voir une exposition de photos au centre de création Olivier Debré. Des étudiantes conférencières ont assuré les visites et les explications d'œuvres. Les enfants ont pique-niqué dans le jardin du musée des beaux Arts.

► La classe de CE1 de Mme CHABALLIER a un projet de correspondance avec une classe de CP/ CE1 de Truyes.

► Les CE2 ont (ou vont) travaillé (er) sur le compostage et le tri de déchets avec le concours de Thibault de la communauté de commune. Certaines classes ont participé au nettoyage de la commune.

► Les CM2 ont participé au cross annuel du collège, ainsi qu'à la quinzaine du livre.

► Toutes les classes ont visité le salon artistique, sont concernées par « école et cinéma », participeront aux Usépiades (épreuves d'athlétisme) en fin d'année.

► Les enseignants, soucieux de faire partir les élèves en classe découverte au moins une fois dans leur scolarité, ont décidé que les CM2 partiraient chaque année: soit sur un projet long d'une semaine, soit sur un projet plus court de 3 jours, permettant ainsi à une autre classe de mener également un projet de classe découverte. Cette année les CM2 partiront à Lathus 3 jours en mai (les 23/24/25 mai 2019) sur le thème du sport. Ce sont les CE2 de Mmes HELLO/LEGRAND qui profiteront cette année de l'opportunité de partir en classe découverte, 3 jours en mai également. Le thème choisi est le « voyage dans le temps » avec une journée sur la préhistoire (Grand Pressigny) une journée sur le Moyen Age et une autre sur la Renaissance (Loches). Les projets sont en cours d'élaboration.

8. Rythmes scolaires pour la rentrée 2019

► Nous nous sommes exprimés l'an passé pour un maintien des rythmes à 4jours1/2. Pourquoi remettre le sujet en discussion cette année ? Pour plusieurs raisons :

- il y avait l'an dernier un fait inconnu de nous : la part des écoles qui resteraient dans le cadre des 4j1/2. Nous devons faire le constat cette année que dans la circonscription d'Amboise, seuls Bléré et Château-Renault sont restés dans cette configuration, toutes les autres écoles sont passées à 4 jours.

- l'école élémentaire a été interpellée par la maternelle qui a organisé son premier conseil d'école avant les vacances de Toussaint, et qui s'est exprimée pour un retour aux 4 jours. La maternelle cherche un consensus, argumentant que si les deux écoles ne font pas une demande similaire au niveau des rythmes, le DASEN refusera, comme l'an dernier, que les deux écoles soient sur des rythmes différents.

Les collègues de maternelle ont mis en avant les difficultés des plus jeunes à vivre des journées longues, sans la coupure du mercredi, avec une multiplicité de personnes référentes dûe au NAP qui engendre une situation de stress. Ils ont exprimé une vraie souffrance de cette situation, et sont certains que les rythmes ainsi organisés ne sont pas propices à la maternelle. Nous entendons leurs arguments et avons conscience que le vécu des maternelles n'est pas celui de l'élémentaire, même si du côté des enseignants de l'école élémentaire, les avis sur ce point sont partagés. Les collègues de maternelle de leur côté entendent que l'aménagement de la pause méridienne est un vrai plus pour l'élémentaire, et argumente qu'en cas de retour à 4 jours, ce créneau du midi peut aussi faire l'objet d'un aménagement spécifique par la mairie.

Ne voulant rien imposer, les collègues de maternelle demandent qu'en cas de rythmes différents votés par les conseils des deux écoles, le dossier soit présenté au DASEN pour espérer qu'il accepte que deux écoles d'une même commune soient sur des rythmes différents.

► Deux questions sont posées par Mme LEGRAND à M. BOUVIER :

Q :- En cas de retour à 4 jours, la mairie fera-t-elle le nécessaire pour aménager le temps du midi ?

R : - La mairie ne laissera pas tomber les écoles. On essaiera d'améliorer le temps par rapport à ce qui existait il y a 4 ans. On peut envisager de créer des ateliers. Mais l'offre ne pourra pas être la même qu'actuellement, puisque la mairie ne sera plus subventionnée..

Q : - En cas de maintien à 4jours1/2, la mairie est-elle d'accord pour défendre le projet auprès du DASEN ?

R : - En cas de désaccord, le DASEN ne changera pas sa position car il est tenu par un décret (lecture d'une partie du décret par M. BOUVIER stipulant que toutes les écoles d'une même ville doivent s'aligner).

► S'ensuit un échange de points de vue sur le sujet : Mme PICQUIER demande les raisons pour lesquelles l'élémentaire est plutôt favorable aux 4jours1/2. Il est répondu que le fait de travailler 5 matinées par semaine est plus propice aux apprentissages que 4 matinées et 4 après-midi plus longs. Par ailleurs la pause aménagée du midi fait que les après-midi se déroulent dans de bonnes conditions contrairement à avant.

Mme BEAUMANOIR dit que les CP s'y retrouvent moins que les plus grands. Par ailleurs les intervenants ne ramènent pas les élèves à l'heure et ces derniers n'ont que très peu de récréation. M. OSQUIGUIL fait remarquer que l'an dernier, l'enquête avait fait ressortir le fait que les élèves appréciaient de faire diverses activités en NAP. On leur avait demandé leur avis et on les avait écoutés. Mme TAVARES apprécie que l'avis des enfants ait été entendu. M. BORDET manifeste son désaccord en disant que les enfants ne savent pas toujours ce qui est bon pour eux. Mme DOS SANTOS demande à MM BOUVIER et CHANTELOUP si la mairie continuera à financer les NAP en cas de 4j1/2. Réponse : oui car subventions au moins jusqu'en

2020. M. DA SILVA conclut en disant que cette organisation est reconnue par les chercheurs comme la meilleure, et regrette que le gouvernement laisse les conseils d'école et les municipalités décider en faisant le choix de « ne pas choisir ».

► Vote à bulletin secret : « Quelle organisation des rythmes souhaitez-vous pour la rentrée prochaine : 4 jours ou 4jours1/2 ? »

23 votants (8 parents élus/ 2 représentants de la mairie/ 1 DDEN/ 10 enseignants/ 1 membre du RASED/1 directrice)

- 4 absentions
- 16 favorables à 4j1/2
- 3 favorables à 4j

9. APE

► Mme HEMOND exprime sa satisfaction de constater que l'APE compte de nouveaux membres. Elle donne les dates de manifestations suivantes :

- la boum Halloween a eu lieu le 31 octobre : il y a eu des élèves en provenance d'autres écoles, c'était un succès.
- dimanche 25 novembre : Loto
- 8 décembre : Noël de la mairie
- préparation de défis sportifs pour le téléthon
- 9 mars : bourse aux jouets
- 28 juin : fête des écoles, sur la même organisation que l'an passé, avec barbecue...

► M. BOUVIER remercie l'APE de son implication sans faille au profit des écoles publiques. Mme LEGRAND exprime également ses remerciements au nom de toute l'équipe.

10. Mairie : travaux réalisés et à envisager

► L'année écoulée, la mairie a financé l'ascenseur, et la réparation (étanchéité) de la casquette, le tout pour un montant de 160 000€. L'ascenseur est désormais en service (inauguration prévue le 9/11) , le contrat de maintenance est signé.

► Tout le matériel de cuisine a été renouvelé, dernièrement l'achat d'un lave-vaisselle (22 000€). Le mobilier du self a été partiellement changé pour de meilleures conditions d'accueil : petites tables rondes 4 personnes et claustras pour délimiter des espaces.

► La mairie continue le renouvellement des vidéopro des classes. La salle informatique est opérationnelle : reste à changer le serveur (qui est un matériel de récupération) pour de meilleures performances en terme de connexions.

► Enfin la mairie a voté un crédit supplémentaire de 3000€ pour du matériel pédagogique demandé par l'école.

► Mme LEGRAND précise que cette année, l'école fera une demande pour une sonnerie automatique permettant aussi le déclenchement des alertes. (Le sifflet et la corne de brume pour les PPMS risque majeur et attentat/intrusion ne sont pas efficaces). Une demande de connexion internet en WIFI pour les classes sera également formulée.

La séance est levée à 20h20.

Signature de la présidente :

Signature des secrétaires :